

Séance du : 13 novembre 2017

n° 53/2017

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Bernadette STUDER, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Serge CAZENAVE, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

N.DURY à R.MASSICOT, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, E.FABRE DURAND à JC.CASSAN, P.GREFFIER à H.NAUDINAT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 38

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marielle PEIRO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Guy DARNAUD, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Thierry POUS, Michel TOUJA.

Excusés :

Mrs Pierre MONOD, Patrick ROSSIGNOL.

Objet : Renouvellement du contrat de chargé de mission Transition Energétique

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 et 34,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 336 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur d'un portage de la réalisation du PCAET par le PETR,

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur de demandes de subventions relatives à l'ingénierie et aux études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce PACET,

Vu la délibération 40/2016 en date du 26 septembre 2016 portant recrutement d'un chargé de mission Transition énergétique,

Considérant que le contrat de cet agent arrive à échéance le 22 janvier 2018,

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat pour une période de 2 ans à compter du 23 janvier 2018 afin de poursuivre les missions déjà engagées, à savoir :

- le pilotage et l'animation relative à l'élaboration du PCAET,
- la gestion du travail de l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de l'élaboration du PCAET,
- la mise en valeur des actions innovantes existantes,
- la communication autour de la transition énergétique,
- le lancement des premières actions à l'échelle du PETR
- la coordination des animations thématiques ayant lieu sur le territoire.

Monsieur le Président précise que les dépenses relatives à ce recrutement seront inscrites au budget principal 2018 du PETR et bénéficieront notamment de subventions de l'ADEME.

Le Comité Syndical, Ouf l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour le renouvellement du contrat du chargé de mission transition énergétique au sein du PETR du Pays Lauragais,

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions liées à cette ingénierie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 13 novembre 2017

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr